

RCS : BLOIS
Code greffe : 4101

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BLOIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1999 B 00189
Numéro SIREN : 423 569 110
Nom ou dénomination : A. GUILLON TRAITEUR

Ce dépôt a été enregistré le 29/09/2023 sous le numéro de dépôt 3570

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE,
A. GUILLON TRAITEUR
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE,
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

A. GUILLON TRAITEUR

Société à responsabilité limitée au capital de 500 832 euros

Siège social : 3, rue Jules Berthonneau

41000 VILLEBAROU

RCS BLOIS 423 569 110

DR AUDIT

SARL au capital de 9 000 euros
63B, avenue de Châteaudun – BP 90851
41008 BLOIS CEDEX

02 54 42 23 11
draudit@draudit.net
www.draudit.net



Aux associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des articles L 223-43 du Code de Commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code par décision unanime des associés en date du 12 septembre 2023, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse sur la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social, et le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard des caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- Les derniers comptes annuels arrêtés au mars 2023, qui n'ont fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité, font apparaître un chiffre d'affaires de 1 776 280 euros, un bénéfice de 144 783 euros et des capitaux propres de 734 096 euros.
- L'actif immobilisé au 31 mars 2023 s'élève à 424 971 euros en valeur nette et comprend notamment un fonds de commerce pour 278 500 euros, d'autres immobilisations corporelles pour 119 511 euros et des immobilisations financières pour 23 210 euros.
- L'actif circulant au 31 mars 2023 s'élève à 560 021 euros dont 120 685 euros de créances clients, 7 288 euros d'autres créances et 412 156 euros de trésorerie.
- L'actif au 31 mars 2023 est financé par des capitaux propres à hauteur de 734 096 euros, par des emprunts et des dettes financières pour 49 833 euros, des avances et acomptes reçus sur commandes en cours pour 43 006 euros, des dettes fournisseurs pour 57 142 euros, des dettes fiscales et sociales pour 100 136 euros et d'autres dettes pour 779 euros.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Elles ont également consisté à analyser les avantages particuliers stipulés.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas relevé et il n'a pas été porté à notre connaissance d'avantages particuliers pouvant exister au profit d'associés ou de tiers.

Blois, le 28 septembre 2023

SARL DANIEL RAVINEAU AUDIT
Commissaire à la transformation
Éric LETOURMY

